

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouverture à la concurrence du système ferroviaire français nécessite la tenue d'un véritable débat parlementaire et n'est par conséquent pas compatible avec le recours aux ordonnances.